



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones sensibles

Question écrite n° 63992

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le programme de relance de l'éducation prioritaire prévu pour la rentrée 2015. En effet, une circulaire du 6 juin 2014 officialise le maintien du périmètre actuel de l'éducation prioritaire. Ce dispositif concernera 1 081 réseaux dont 731 classés REP et 350 classés REP+ dans les endroits où les difficultés sont les plus lourdes. Il s'agit d'avancées concrètes pour la relance de l'éducation prioritaire. Cependant, il lui demande quels seront les moyens dévolus à l'éducation prioritaire et à ses effectifs. Aussi, il voudrait connaître les intentions du Gouvernement concernant le maintien des lycées classés en ZEP.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63992

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7604

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)